



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
VAR-ESTÉREL-MÉDITERRANÉE



Etangs de Villepey

Oasis de biodiversité et sources de vie pour l'humanité, les zones humides sont cependant l'un des milieux les plus menacés au monde. Les étangs de Villepey ne font pas exception. Gérés par la CAVEM depuis le 1er janvier 2019 dans le cadre de la Loi NotrE et la compétence "Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations" (GEMAPI), ils sont situés en pleine zone périurbaine entre Fréjus et Saint-Aygulf.



Espace naturel protégé de 271 hectares, situé en partie sud de "l'Embouchure de l'Argens", les Etangs de Villepey sont la propriété du Conservatoire du Littoral, établissement public créé en 1975.

La gestion quotidienne de ce site naturel protégé est assurée par l'équipe des Gardes du Littoral rattaché au Service Intercommunal de Biodiversité, au sein du Pôle Environnement de la CAVEM.

La très forte pression touristique estivale oblige les personnes chargées de cette gestion à redoubler d'efforts pour garantir la pérennité à long terme de cet espace naturel exceptionnel.

Plus qu'un espace naturel, un véritable réservoir de biodiversité...

Les Etangs de Villepey forment une des seules zones humides littorales entre la Camargue et l'Italie. Ils ont été façonnés par la divagation du fleuve Argens au fil des siècles, et par les activités humaines d'extraction de sable.

De plus, le site des Etangs de Villepey est signataire de la convention RAMSAR depuis le 2 février 2015, lui apportant une légitimité et une reconnaissance internationale.

Les échanges continus entre eau douce et eau marine salée permettent de créer une mosaïque de milieux spécifiques : lagune, vasière, sansouire, prairies humides, ripisylve, dunes, ... Ces éléments constituent un paysage exceptionnel.

Le plus important au titre de Natura 2000 est l'habitat "Lagune méditerranéenne". Reconnu d'intérêt communautaire prioritaire à l'échelle de l'Europe, cet habitat nécessite une attention toute particulière. Principalement salé, il est tributaire de la connexion permanente avec la mer au niveau de son "grau". Une ouverture continue permet de garantir le maintien de cet habitat rare et protégé.

La particularité du site est d'être constitué d'une mosaïque de milieux, ce qui implique une grande variété végétale. Le milieu dunaire abrite de nombreux habitats communautaires (dunes mobiles embryonnaires, dunes blanches, ...) et accueille de nombreuses plantes remarquables, pour la plupart protégées : l'Euphorbe peplis, l'Echinophore épineuse, le Lys de mer, l'Euphorbe de Terracine, l'Euphorbe maritime et le Panicaut maritime, emblème du Conservatoire du Littoral.

L'autre grand intérêt des Etangs de Villepey est d'accueillir de nombreuses espèces d'oiseaux, avec pas moins de 240 espèces recensées. Cette zone humide joue un rôle important, notamment lors des passages de migration. Le

Flamand rose est un très bon exemple. Les limicoles, les échassiers, les canards, les grèbes, les sternes, les mouettes et beaucoup d'autres profitent des richesses qu'offre la lagune et ses abords.

Les étangs abritent également une espèce communautaire de tortue : la Cistude d'Europe (à ne pas confondre avec la Tortue à tempes rouges, dite Tortue de Floride, espèce exotique, qui concurrence la Cistude, espèce locale).

Un Espace Naturel Protégé et règlementé


Tous les sites du Conservatoire du Littoral disposent d'une réglementation. Les Etangs de Villepey ne font pas exception. Un arrêté municipal portant réglementation du site naturel protégé existe. Dans le but de préserver durablement ce site naturel et ses richesses, cette réglementation doit être appliquée et suivie par tous les usagers qui le fréquentent. Une des missions des Gardes du Littoral est de faire connaître cette réglementation et de la faire appliquer.

Des panneaux, accompagnés de leurs pictogrammes, sont installés aux différentes entrées principales du site et résument cette réglementation. C'est avant tout le comportement civique des visiteurs qui permet la sauvegarde des écosystèmes. Le respect de cette réglementation conduit au respect du site.

La liste des éléments réglementaires principaux existants sur les Etangs de Villepey :

- > tenir les chiens et autre animal de compagnie en laisse ;
- > ne pas sortir des sentiers autorisés et balisés ;
- > ne pas circuler avec des véhicules à moteur ;
- > ne pas couper ou cueillir la végétation ;
- > ne pas fumer ou porter de feu ;
- > ne pas nourrir la faune sauvage ou errante.

ALLER PLUS LOIN

> Site internet : embouchure-argens.n200.fr 

> Article : [Présentation des Etangs de Villepey](#) 

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien
(rond-point A.Karr)
CS 50133
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00

Fax : 04 94 19 31 10

<http://www.cavem.fr/biodiversite/etangs-de-villepey-1091.html>